

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 688

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **6 mars 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 688** modifiant le *Règlement numéro 485 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de Développement Commercial (S.D.C.)* quant au nombre de versements exigibles.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 mars 2023.



Crystel Poirier, L.L.L, OMA
Greffière